



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 081-200034056-20230926-D2023_114-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

N° 2023/114

Objet : Enfance - Jeunesse & Sports : Avance de subvention annuelle 2024 pour l'Association « ALPA »

Monsieur le Président rappelle que l'association « l'ALPA » est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Vielmur et Saint Paul Cap de Joux.

Monsieur le Président précise que la CCLPA participe au financement de l'association dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance jeunesse du territoire via une convention pluriannuelle d'objectifs.

Monsieur le Président expose les problèmes de trésorerie que l'association rencontre en ce moment, dans l'attente du virement de subventions de la CAF, dans le cadre des bonus de la nouvelle CTG.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'attribuer une avance de subvention 2024 d'un montant de 17.000 € à conclure avec l'association « l'ALPA ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avance de subvention 2024 à l'association « l'ALPA », comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Eric BOUTES